

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2219

6 septembre 2012

SOMMAIRE

Birke S.A.	106485	Dinkel	106498
BMI Conseils s.à r.l.	106486	D.I.V.A., Consulting S.A.	106497
Boca S.à r.l.	106486	DSTC S.à r.l., Société de gestion de patri- moine Familial	106499
Bondi S.A.	106486	Dundee International (Luxembourg) In- vestments 10 S.à r.l.	106498
BPT Optima S.A., SICAR	106487	DV III General Partner S.A.	106499
Business Communication	106487	DWM Funds S.à r.l.	106498
Canalyse S.A.	106494	Ecole Grolet s.à r.l.	106509
Catlin Luxembourg S.à r.l.	106488	EFG Investment (Luxembourg) SA	106509
CDDS International S.A.	106487	EG Energy	106509
Cece S.à r.l.	106494	E Investment S.A.	106501
Cheops S.à r.l.	106494	Eliane-Properties S.A.	106507
Cheops S.à r.l.	106494	EI-Maxi S.A.	106498
Chez Maria S.à r.l.	106493	Encana Finance Luxembourg S.à r.l.	106509
Circle Investment Support Services (Lu- xembourg) S.A.	106493	Equal Invest S.A.	106507
CLdN Bulk S.A.	106495	ESO Luxco I S.à r.l.	106512
CMC Finances S.A.	106495	ETMF II B S.A.	106512
Coke S.A.	106495	ETMF II Radio S.à r.l.	106512
Cole Bay Sàrl	106495	eufom European University for Economics & Management A.s.b.l.	106502
Concorde Investments S.A.	106495	Eural S.à r.l.	106512
Conship S.A.	106496	EuroInformation International	106507
Continental Financière S.A.	106496	F24 Capital S.A.	106498
Cotinvest S.A.	106496	First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	106506
CPM Securitisation Fonds S.A.	106497	LTO Dynamics S.à r.l.	106475
CP Partners S.A.	106496	Luna Properties S.à r.l.	106466
C.R.C. S.à r.l.	106487	New Generation Investments Luxem- bourg	106496
Credit Suisse Global Infrastructure Part- ners S.à r.l.	106494	Novaluxco 1 S.A.	106486
Credit Suisse K-H-R Investments (Luxem- bourg), S.à r.l. S.C.S.	106487	Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l. ..	106488
Dafopin One S.A.	106499	RJ Two Luxco S.à r.l.	106499
Development Finnish Feeder III S.C.A. ..	106497	V&O International S.A.. ..	106507
Development German Feeder III S.C.A.	106497		
Development Venture III S.C.A.	106497		

Luna Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.673.

—
STATUTES

In the year two thousand twelve, on the first day of August.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la poste R.C.S. Luxembourg B37974,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Chapter I. Corporation, Duration, Registered office, Object

Art. 1. Corporation. There is formed by the subscriber(s) and all those who may become owners of the shares below, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Luna Properties S.a r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg City by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Issued capital. The capital is set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.- EUR) divided into one hundred (100) shares of ONE HUNDRED AND TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Shares. The capital of the Company is divided into shares, each of them having the same nominal value.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these Articles or by the Laws. A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by such shareholder in the capital of the Company.

Each share entitles one (1) vote. The Company may be composed of one single shareholder ("associé"), owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, unless authorized by the Laws.

The Company will recognize only one (1) holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer granted in a general meeting by the majority of shareholders, including the transferor, representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the capital of the Company.

Unless otherwise provided by the Laws, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate at least three quarter (3/4) of the voting rights of the surviving shareholders.

The Company may acquire its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect. The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

Chapter III. Management

Art. 10. Managers. The Company is managed by one or more managers who need not to be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other means of communication allowing for the transmission of a written text. These resolutions in writing shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers duly convened and held.

Such resolutions in writing are passed when signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 11. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case the Company has only one manager, transactions between the Company and the sole manager, who has such an opposing interest, must be recorded in writing and the records be disclosed to the shareholders.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Managers' liability - Indemnification. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Chapter IV. Shareholders

Art. 13. Powers of the shareholders. The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Laws and the Articles. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing, instead of holding a general meeting of shareholders. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

Should such written resolutions be sent by the manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

Art. 14. Annual general meeting. If the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of shareholders of the Company will be held within six (6) months from the end of the financial year.

Art. 15. Place of general meetings. General meetings of shareholders will be held in the municipality of the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Notice of general meetings. The general meeting of shareholders may at any time be convened by the manager (s), or by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than half (1/2) of the issued capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 17. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 18. Proceeding. A board of the meeting ("bureau") shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders, and who need neither be shareholders, nor managers.

The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

An attendance list shall be kept at any general meeting of shareholders.

Art. 19. Vote. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital of the Company, except for general meeting convened for the purpose of amending these Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to these Articles.

If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Chapter V. Financial year, Financial statements-distribution of profits

Art. 20. Financial year. The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December the same year.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager (s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval within six (6) months from the end of the related financial year.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Allocation of results. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Matters not provided

Art. 24. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on the last day of December 2012.

Subscription - Payment

The shares have been subscribed by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, which is the sole shareholder of the company.

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12.500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

The shareholder has immediately taken the following resolutions:

- The shareholder resolved to set at one (1) the number of managers and further resolved to appoint LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prenamed. The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

- The address of the corporation is 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le premier août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B37974, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qu'elle déclarent constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Durée, Siège et Objet

Art. 1^{er} . La société. Il est formé par les présentes et par tout ceux qui deviendront détenteurs de parts sociales une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la prise de participations, d'intérêts et de parts sociales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, sauf par le biais d'un appel public à l'épargne. Ce ne sera possible que sous la forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination sociale. La Société aura la dénomination "Luna Properties S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 6. Capital émis. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Le capital de la Société est divisé en parts sociales, chacune ayant la même valeur nominale.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois. Les droits de associés aux avoirs et bénéfices de la Société sont proportionnels au nombre de parts sociales détenues par cet associé.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix. La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales, ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, à moins que les Lois ne l'autorisent.

La Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux. Entre vifs, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés réunis en assemblée générale, en ce compris le cédant, représentant au moins les trois quart (3/4) du capital de la Société.

Sauf dispositions contraires prévues dans les Lois, les parts sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à des non-associés qu'avec l'autorisation de la majorité des associés représentant au moins les trois quart (3/4) des droits appartenant aux survivants.

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants. L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un associé. La mort, l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés ou, selon les cas, l'associé unique, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Gérance

Art. 10. Gérant(s). La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Le Conseil de Gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Ces résolutions écrites auront la même valeur que les résolutions adoptées à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

De telles résolutions écrites sont adoptées lorsqu'elles sont signées et datées par tous les gérants, sur un doucement unique ou sur de multiples exemplaires, une copie envoyée par télécopie, courrier électronique, ou tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit constituant une preuve suffisante. Le document unique sur lequel figurent toutes les signatures ou, selon les cas, l'ensemble des multiples exemplaires signés, constituant le procès verbal faisant preuve des résolutions adoptées, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

Art. 11. Conflits d'intérêt. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce(s) gérants devra (devront) en aviser les autres gérants et il(s) ne pourra (pourront) ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un gérant unique, des opérations intervenues entre la Société et son gérant unique ayant un intérêt opposé à celui de la Société, doivent être consignées par écrit dans un procès-verbal qui sera communiqué à l'(aux) associé (s).

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 12. Responsabilité des gérants - Indemnisation. Les gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

CHAPITRE IV. DES ASSOCIÉS

Art. 13. Pouvoir des associés. Les associés exercent leurs droits collectifs en assemblée générale des associés, qui constitue un organe de la Société.

L'assemblée générale des associés exerce les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Si la Société compte plusieurs associés, mais pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit, à la place d'une assemblée générale des associés. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par le(s) gérant(s) aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte des résolutions proposées, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Assemblée générale annuelle des associés. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés aura lieu dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social.

Art. 15. Lieux des assemblées générales. Les assemblées générales des associés se tiendront dans la municipalité du siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourront se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le(s) gérant(s), le requièrent.

Art. 16. Convocation aux assemblées générales. Les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des gérants, ou subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant ensemble plus de la moitié (1/2) du capital émis de la Société.

La convocation envoyée aux associés indiquera l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée générale, et devra être envoyée à chaque associé au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 17. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut agir à une assemblée générale des associés en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 18. Procédure. Un bureau de l'assemblée générale sera constitué à l'occasion de chaque assemblée générale des associés et sera composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun d'eux n'ayant pas besoin d'être gérant ou associé eux-mêmes et étant nommés par l'assemblée générale des associés.

Le bureau s'assure en particulier que l'assemblée est tenue conformément aux règles en vigueur, et en particulier conformément aux règles relatives à la convocation, aux exigences en matière de majorité, à la comptabilisation des votes et à la représentation des associés.

Une liste de présence sera tenue pour toute assemblée générale des associés.

Art. 19. Vote. Les résolutions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital de la Société, lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des présents Statuts ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des présents Statuts.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social y relatif.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 22. Distribution des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Dispositions générales

Art. 24. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le dernier jour de décembre 2012.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Décisions de l'associé unique

L'associé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- L'associé décide de nommer en tant que gérant LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A, prénommé. La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la compagnie par sa seule signature;
- L'adresse du siège social est fixée au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10517. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101672/486.

(120139041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

LTO Dynamics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 170.633.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth day of July,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr. Barry English, born in Tipperary, Ireland on 14th April 1966 with passport number PT3979435 and having his registered address at 14 Abbington, Malahide, Co. Dublin, Ireland,

here represented by Mr. Bernard Bronckart, employee of MaplesFS (Luxembourg) SA residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dublin, on 13th of July 2012;

which proxy after being signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person represented as described above has drawn up the following Articles of Incorporation of a company which it hereby declares to form and which it has agreed as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Corporate object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a company in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The company will exist under the name of "LTO Dynamics S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The company will have its registered office in Senningerberg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by a resolution of its board of managers.

In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Object. The corporate object of the company is the entering into and the performance of any transactions permitted under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, including, inter alia, the acquisition and assumption, by any means, directly or through another vehicle, of risks linked to claims, other assets, moveable or immovable, tangible or intangible, receivables or liabilities of third parties or pertaining to all or part of the activities carried out by third parties and the issuing of securities the value or return of which is dependent upon such risks as defined in the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any assets, hold and dispose of any assets in any manner and/or assume risks relating to any assets;
- exercise all rights whatsoever attached to these assets and risks;
- give guarantees and/or grant security interests over its assets to the extent permitted by the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended;
- make deposits at banks or with other depositaries;
- raise funds, issue bonds, notes and other debt securities [and any financial instruments], in order to carry out its activity within the frame of its corporate object;
- enter into and maintain swaps, options, forwards, futures, derivatives, foreign exchange transactions and other instruments or arrangements in order to hedge individually or on a portfolio basis a transaction;
- transfer any of its assets against due consideration and/or in accordance with the relevant issue documentation;
- raise temporary and/or ancillary financings for securitisation transactions.

The above enumeration is enunciate and not limitative, but is subject to the provisions of the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended.

The company may carry out any transactions, whether commercial or financial, which are directly or indirectly connected with its corporate object at the exclusion of any banking activity and engage in any lawful act or activity and exercise

any powers permitted for securitisation vehicles under the law of 22 March 2004 on securitisation, as amended, to which the company is subject, that, in either case, are incidental to and necessary or convenient for the accomplishment of the above mentioned purposes; provided that the same are not contrary to the foregoing purposes.

Art. 4. Duration. The company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. - Corporate capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The company has an issued and paid-up corporate capital of four Million Euros (€ 4,000,000.-) divided into four million (4,000,000) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each.

The corporate capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by the laws of Luxembourg for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 6. Compartments. The board of managers may establish one or more compartments which may be distinguished by the nature of acquired risks or assets, the distinctive terms of the securities issues made in their respect, the reference currency or other distinguishing characteristics.

The terms and conditions of the bonds, notes or other debt securities and instruments issued in respect of, and the specific objects of, each compartment shall be determined by the board of managers. Each holder of bonds, notes or other debt securities and instruments issued shall be deemed to fully adhere to, and be bound by, the terms and conditions applicable to these financial instruments and these articles of incorporation by subscribing to these bonds, notes or other debt securities and instruments.

The rights of investors and of creditors are limited to the assets of the company. Such rights, when related to a compartment or arisen in connection with the creation, operation or liquidation of a compartment, are limited to the assets of that compartment.

The assets of a compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

The board of managers shall (as and when one or several compartments have been created) establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the company for the purposes of ascertaining the rights of holders of financial instruments issued in respect of each compartment for the purposes of these articles of incorporation and the terms and conditions, such accounting records to be conclusive evidence of such rights in the absence of manifest error.

Where any asset is derived from another asset (whether cash or otherwise) such derivative asset shall be applied in the books of the company to the same compartment as the asset from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in the value of such asset shall be applied to the relevant compartment.

In the case of any asset of the company which the board of managers, or any person acting on behalf of the board of managers, does not consider is attributable to a particular compartment, the board of managers, or any person acting on behalf of the board of managers, shall have the reasonable discretion to determine the basis upon which any such asset shall be allocated or apportioned between compartments, and the board of managers shall have the power at any time and from time to time to vary such basis.

As and when several compartments have been created, the company shall establish consolidated accounts. Such consolidated accounts of the company, including all compartments, shall be expressed in the reference currency of the corporate capital of the company. The reference currencies of the compartments may be in different denominations.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the company as a whole shall be general liabilities of the company and may be allocated by decision of the board of managers on a pro-rata basis and/or in accordance with the relevant issue documentation.

Chapter III. - Board of managers, Auditor

Art. 7. Board of Managers. The company shall be managed by a board of managers composed of three members who need not be shareholders. However when the company has only one shareholder, the board of managers may be composed of only one manager appointed by the sole shareholder.

A manager which is a legal entity must appoint a permanent representative.

The managers shall be elected by the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders), which shall determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder (or, in case of plurality of shareholders, by a resolution of the general meeting of shareholders).

In the event of one or more vacancies in the board of managers because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the shareholder (s) shall ratify the election at their next general meeting.

Art. 8. Meetings of the Board of Managers. If there are several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also appoint a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the general meeting of shareholders.

The board of managers shall meet upon convocation by the chairman. A meeting of the board must be convened if any two managers so require.

The chairman shall preside at all general meetings of shareholders and all meetings of the board of managers, but in his absence the general meeting of shareholders or the board will appoint another manager as chairman pro tempore of such general meeting of shareholders or meeting of the board of managers by a majority vote of those present or represented at the general meeting of shareholders or the meeting of the board of managers, respectively.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given by letter, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of managers to all managers at least forty-eight (48) hours in advance of the day set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such emergency will be set forth in the notice of meeting. The notice shall indicate the place and agenda for the meeting.

Each manager may waive this notice by his consent in writing or by cable, telex, e-mail, fax or any other electronic means approved by the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by cable, telex, e-mail, fax; or any other electronic means approved by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers are present or represented.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. The chairman of the board of managers shall have a casting vote.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call, a video conference or via any similar means of communication enabling several persons participating to communicate with each other simultaneously and permitting their identification. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The members of the board of managers as well as any other person(s) attending the meeting of the board of managers, shall not disclose, even after the end of their relationship, the information they possess on the Company and the disclosure of which could harm the interests of the company, except in cases where such a disclosure is required or permissible under legal or regulatory requirements or if it is in the public interest.

Art. 9. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the board of managers will be signed by the chairman of the meeting and by any other manager. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of managers.

If the board of managers is composed of only one (1) member, the resolutions of the sole manager shall be documented in writing.

Art. 10. Powers of the Board of Managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the company's corporate object. In particular, the board of managers is vested with the power to create one or several compartments in relation to its activities and notably in relation to bonds, notes and other debt securities and instruments issued by the company and corresponding to separate pools of assets and liabilities of the company and each compartment being segregated from all other compartments of the company and being considered as an entity of its own.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders are within the competence of the board of managers.

The board of managers may decide to set up one or more committees whose members may be but need not be managers. In that case the board of managers shall appoint the members of such committee(s) and determine the powers of the committee(s).

Art. 11. Delegation of Powers. The board of managers may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management to one or more managers, officers, executives, employees or other persons who may be but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 12. Conflicts of Interest. If any member of the board of managers of the company has or may have any personal interest in any transaction of the company, such member shall disclose such personal interest to the board of managers and shall not consider or vote on any such transaction.

Such transaction and such manager's interest therein shall be disclosed in a special report to the next general meeting of shareholders before any vote by the latter on any other resolution.

If the board of managers only comprises one (1) member it suffices that the transactions between the company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the company.

No contract or other transaction between the company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that a member of the board of managers or any officer of the company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 13. Representation of the Company. The company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers, when the board is composed of at least three (3) members, or by the single signature of the sole manager when the board of managers is composed of only one (1) member, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the board of managers but only within the limits of such power.

Art. 14. Approved Independent Auditor(s). The accounts of the company are audited by one or more approved independent auditors.

The approved independent auditor(s) shall be appointed by the board of managers of the company, which shall determine their number and the duration of their appointment.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Powers of the General Meeting of Shareholders. As long as one shareholder holds all shares in the company, all powers vested in the general meeting of the shareholders will be exercised by the sole shareholder.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the company represents the entire body of shareholders. Subject to the provisions of article 11 above, it has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company.

Art. 16. Annual General Meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the 30th of April of each year, at 11 a.m. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 17. Other General Meetings. The board of managers may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

Art. 18. Procedure, Vote. General meetings of shareholders are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex, e-mail or fax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Copies or extracts of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board or by any two managers.

Shareholders participating in a shareholders' meeting by video conference or any other telecommunication methods allowing for their identification shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be transmitted on a continuous basis.

Chapter V. - Fiscal year, Allocation of profits

Art. 19. Fiscal Year. The company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The board of managers draws up the annual accounts.

Art. 20. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the “Legal Reserve”). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the company.

The Company is committed to remunerate the shareholders in accordance with the Securitisation Law. After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall distribute the remainder of the annual net profits as dividends to the shareholders, unless the board of managers deems advisable to temporarily postpone such a distribution and to the extent indicated by the board.

Subject to the conditions fixed by the law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. The company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

The board of managers may decide at any time to dissolve and liquidate one or several compartments of the company without dissolving or liquidating other compartments or the company itself.

Should the company be dissolved and liquidated anticipatively or by expiration of its term (if applicable) (or any compartment of the company (if any) be liquidated), the liquidation of the company (or the relevant compartment) will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders or the board of managers for each compartment, respectively, which will determine their powers and their compensation.

Chapter VII. - Limited recourse and Non petition

Art. 22. Limited Recourse. Claims against the company of holders of debt securities and instruments issued by the company or any other creditors of the company are limited in recourse to the assets of the company.

Claims of holders of debt securities and instruments issued by the company in relation to a specific compartment or any other creditors whose claims arose in relation to such compartment are limited to the assets of such compartment only.

Art. 23. Non Petition. No holder of any debt securities and instruments issued by the company or any other creditor of the company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by law.

Chapter VIII. - Applicable law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and/or completed and by the law on securitisation of 22 March 2004, as amended.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the company and end on 31 December 2012.

The annual general meeting shall be held for the first time on the day and time and at the place as indicated in the Articles of Incorporation in the year 2013.

Subscription and Payment

The party appearing, having drawn up the Articles of Incorporation of the company, has subscribed to the number of shares and paid up the amounts specified below:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Share(s)	Payments
Barry English	4,000,000 €	4,000,000	4,000,000 €
Total	4,000,000 €	4,000,000	4,000,000 €

Proof of all these payments has been given to the undersigned noary.

Valuation of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the company as a result of its formation, are estimated at approximately EUR 3,500.-.

Sole shareholder resolution

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as duly convened, has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

I) The number of managers is set at three.

The following have been elected as managers until the annual meeting of shareholders to be held in 2018:

1. Cédric Bradfer, Vice President, Head of Fiduciary Services, MaplesFS (Luxembourg) S.A., with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. Ronan Carroll, Vice President, Head of Fund Services, MaplesFS (Luxembourg) S.A., with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

3. Dylan (Tom) Davies, Managing Manager, MaplesFS (Luxembourg) S.A., with professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

II) The registered office of the company is established at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby declares that at the request of the person appearing, named above, this deed and the Articles of Incorporation contained herein, are worded in English, followed by a French version; at the request of the same person appearing, in case of divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to person appearing known to the undersigned notary by his usual name and first name, civil status and residence, the said person appearing have signed with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix-sept juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Barry English, né à Tipperary, Irlande le 14 avril 1966, détenteur du passeport numéro P081491 et résidant au 14 Abbington, Malahide, County Dublin, Irlande,

ici représenté par Monsieur Bernard Bronckart, demeurant professionnellement au Luxembourg, employés de MaplesFS (Luxembourg) SA, en vertu d'une procuration donnée à Dublin, le 13 juillet 2012;

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, tel que décrit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Forme, Dénomination, Siège, Objet social, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société sous forme de société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société adopte la dénomination «LTO Dynamics S.à r.l.».

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Niederanven par une décision du conseil de gérance.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet social la conclusion et l'exécution de toute transaction permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, en particulier, l'acquisition et la prise en charge, par tout moyen, directement ou par l'intermédiaire d'un autre organisme, de risques liés à des créances, autres biens meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, créances ou dettes de tiers ou inhérents à tout ou parties des activités réalisées par des tiers et l'émission de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépend de ces risques tel que défini par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La société peut en particulier:

- acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière tous actifs, détenir ou disposer de toute manière tous actifs et/ou prendre en charge des risques liés à n'importe quels actifs;
- exercer tous droits de quelque nature liés à ces actifs et risques;
- consentir des garanties et/ou octroyer des sûretés sur ses actifs dans la mesure permise par la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation telle que modifiée;

- faire des dépôts en banque ou chez tout autre dépositaire;
- recueillir des fonds, émettre des obligations, billets, warrants, certificats, Schuldscheine et autres titres de dette, actions ordinaires, actions privilégiées avec ou sans droit de vote, parts bénéficiaires et tout autre type de valeurs mobilières (les «Instruments Financiers»), afin d'exercer son activité dans les limites de son objet social;
- entrer dans et entretenir des transactions portant sur des swaps, options, contrats et actifs financiers à terme, produits dérivés, taux de changes et autres instruments ou contrats afin de couvrir, individuellement ou dans le cadre d'un portefeuille, une transaction;
- transférer ses actifs contre juste rémunération et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante;
- recueillir des financements temporaires et ou accessoires dans le cadre d'une activité de titrisation.

L'énumération précitée est énonciative et non limitative, mais est sujet aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée.

La société peut de façon générale effectuer toute transaction, commerciale ou financière qui se rapporte, directement ou indirectement à son objet social, à l'exclusion de toute activité bancaire et peut s'engager dans tout autre acte licite et exercer tous pouvoirs permis aux véhicules de titrisation sous la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, qui sont, dans chaque cas, accessoires et nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social; sous réserve que cela ne porte pas atteinte à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis et libéré de la société est de quatre millions d'euros (€ 4.000.000,-) divisé en quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de un euro (€ 1,-) chacune.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par décision des associés adoptée de la manière requise par les lois du Luxembourg pour la modification de ces statuts.

Art. 6. Compartiments. Le conseil de gérance peut créer un ou plusieurs compartiments qui peuvent se différencier, entre autres, par la nature des risques ou des biens acquis, les conditions d'émission des instruments financiers de ceux-ci, selon la devise ou selon d'autres caractéristiques.

Les règlements et conditions d'émission relatifs aux obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis pour les différents compartiments ainsi que leur objet respectif sont déterminés par le conseil de gérance. Tout détenteur d'obligations, billets ou autres titres et instruments de dette émis par la société est réputé accepter sans réserve et être lié par les règlements et conditions d'émission applicables à ces obligations, billets ou autres titres et instruments de dette ainsi que par les statuts du fait même de la souscription de ces instruments financiers.

Les droits des investisseurs et des créanciers sont limités aux actifs de la société. Lorsqu'ils sont relatifs à un compartiment ou nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un compartiment, ils sont limités aux actifs de ce compartiment.

Les actifs d'un compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce compartiment.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, le conseil de gérance doit établir et maintenir des comptes séparés pour chaque compartiment de la société dans le but de déterminer les droits des détenteurs de instruments financiers de chaque compartiment dans le cadre des statuts et des règlements et conditions d'émission, de tels comptes étant une preuve concluante de tels droits en absence d'erreur manifeste.

Si un produit est dérivé d'un autre produit (qu'il s'agisse de liquidités ou non), un tel produit devra être inscrit dans les livres de la société au même compartiment que le produit dont il est dérivé et, à chaque réévaluation du produit, l'augmentation ou la diminution de valeur d'un tel produit s'appliquera au compartiment en question.

Lorsqu'il est question d'actifs de la société que le conseil de gérance, ou tout autre personne agissant pour le conseil de gérance, ne considère pas comme se rattachant à un compartiment particulier, le conseil de gérance ou son délégué pourra déterminer à sa raisonnable discrétion les critères selon lesquels ces actifs seront alloués ou répartis parmi les compartiments, et le conseil de gérance aura le droit de changer à tout moment ces critères.

A partir du moment où plusieurs compartiments ont été créés, la société devra établir des comptes consolidés. Ces comptes consolidés de la société, tous les compartiments inclus, sont exprimés dans la devise de référence du capital social de la société. Les compartiments peuvent utiliser différentes devises de référence.

Les frais, coûts, dépenses et autres dettes contractés au nom de la société dans son ensemble sont des dettes générales de la société et peuvent être allouées à tous les compartiments au prorata et/ou conformément à la documentation d'émission correspondante, par décision du conseil de gérance.

Titre III. - Conseil de gérance, Commissaire aux comptes

Art. 7. Conseil de gérance. La société est administrée par un conseil de gérance composé de trois membres, associés ou non. Cependant, lorsque la société n'a qu'un seul associé, le conseil de gérance peut être réduit à un seul membre nommé par l'associé unique.

Toute personne morale membre du conseil de gérance doit désigner un représentant permanent.

Les gérants seront nommés par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés), qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'associé unique (ou, en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés), avec ou sans motif.

En cas de vacance d'une ou de plusieurs places des gérants pour cause de décès, démission ou toute autre cause, il pourra être pourvu à leur remplacement par le conseil de gérance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, les associés ratifieront la nomination à leur prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du conseil de gérance. En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et de l'assemblée générale des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président. Une réunion du conseil doit être convoquée si deux gérants le demandent.

Le président présidera toutes les assemblées générales des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence l'assemblée générale des associés ou le conseil de gérance désignera temporairement à la majorité des associés respectivement des gérants présents ou représentés un autre gérant pour présider l'assemblée générale des associés ou la réunion du conseil de gérance, respectivement.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné par lettre, telex, email télécopieur ou tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance à tous les gérants au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation de la réunion. La convocation indiquera le lieu de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, câble, télex, email, télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance de chaque gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télex, email ou télécopieur ou par tout autre moyen électronique approuvé par le conseil de gérance un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés lors de la réunion. Le président du conseil de gérance a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre et permettant leur identification. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective au conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Une décision écrite signée par l'ensemble des gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Les membres du conseil de gérance ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil de gérance, sont tenus de ne pas divulguer, même après cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés à responsabilité limitée ou dans l'intérêt public.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion et par un autre gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil de gérance.

Si le conseil de gérance est composé d'un (1) seul membre, les résolutions du gérant unique seront documentées par écrit.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

En particulier, le conseil de gérance a les pouvoirs de créer un ou plusieurs compartiments en relation avec ses activités et notamment en relation avec des obligations, billets et autres titres et instruments de dette émis par la société et correspondant à des patrimoines séparés de biens et d'engagements de la société et chaque compartiment étant isolé des autres compartiments de la société et étant considéré comme une entité propre.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut décider de constituer un ou plusieurs comités dont les membres peuvent mais ne doivent pas être gérants. En pareille hypothèse le conseil de gérance devra nommer les membres de ce(s) comité(s) et déterminer leurs pouvoirs.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs gérants, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être associés de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. Conflits d'intérêt. Si un membre du conseil de gérance de la société a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la société, celui-ci devra en aviser le conseil de gérance et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet d'une telle transaction.

Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel de l'gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés dans un rapport spécial et au plus tard avant tout vote ou toute autre décision.

Si le conseil de gérance comprend un membre unique, il suffit qu'il soit fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un membre du conseil de gérance ou tout fondé de pouvoir de la société y a un intérêt personnel, ou est gérant, associé, membre, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 13. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants lorsque le conseil de gérance est composé de 3 gérants, ou par la signature individuelle du gérant unique lorsque le conseil de gérance est composée d'un seul (1) membre, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou individuelles, de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Réviseur(s) indépendant(s) agréé(s). Les comptes de la société sont vérifiés par un ou plusieurs réviseur(s) indépendant(s) agréé(s).

Le(s) réviseur(s) indépendant(s) agréé(s) est/sont nommé(s) par le conseil de gérance de la société, qui déterminera leur nombre et la durée de leur fonction.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Aussi longtemps qu'un associé unique détendra toutes les actions de la société, tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Sous réserve des dispositions de l'article 11 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Art. 16. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le 30 avril de chaque année à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Autres assemblées générales. Le conseil de gérance peut convoquer d'autres assemblées générales des associés. De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Un ou plusieurs associés disposant ensemble de 10 pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 18. Procédure, Vote. Les assemblées générales des associés seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale des associés, celle-ci peut se tenir sans convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des associés en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque part sociale donne droit à une voix.

Sauf dispositions contraires de la loi, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'r parts sociales représentées, à la majorité simple.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Les associés qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont transmises de façon continue.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 19. Année sociale. L'année sociale de la société commence le 1^{er} jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 20. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la société il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale») conformément à la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la société.

La Société est tenue de rémunérer les associés en accord avec la Loi de Titrisation. Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés distribuera le solde des profits annuels nets sous forme de dividende aux associés, à moins que le conseil de gérance ne juge approprié de postposer temporairement cette distribution et ce dans les limites indiquées par le conseil.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil de gérance peut décider à tout moment de dissoudre et liquider un ou plusieurs compartiments de la société sans dissoudre ou liquider pour autant d'autres compartiments ou la société elle-même.

Lors de la dissolution et liquidation par anticipation de la société ou à l'échéance du terme, si applicable ou lors de la liquidation de l'un des compartiments de la société, la liquidation de la société ou du compartiment en question s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des associés ou par le conseil de gérance pour chaque compartiment, respectivement qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VII. - Limitation des recours et «Interdiction d'initier certaines procédures»

Art. 22. Limitation des recours. Les créances sur la société des détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société ou des autres créanciers de la société sont limitées aux actifs de la société.

Les créances de détenteurs de titres et instruments de dette émis par la société en relation avec un compartiment particulier ou des autres créanciers dont les créances sont nées en relation avec ce compartiment sont limitées aux seuls actifs de ce compartiment.

Art. 23. Non Pétition. Aucun détenteur de titres et instruments de dette émis par la société, ni aucun autre créancier de la société (y compris ceux dont les créances sont liées à un compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la société, ni instituer contre la société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en stipule autrement.

Titre VIII. - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée, trouveront à s'appliquer partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2012. L'assemblée générale annuelle se réunira pour la première fois au jour, heure et lieu indiqués aux statuts en 2013.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la société, a souscrit au nombre d'actions et a libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
Barry English	4.000.000,-€	4.000.000	4.000.000,-€
Total	4.000.000,-€	4.000.000	4.000.000,-€

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant.

Évaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 3.500,

Résolutions de l'associé unique

Le comparant pré qualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, se reconnaissant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes

I) Le nombre des gérants est fixé à trois.

Sont nommés gérants, leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018:

1. Cédric Bradfer, Vice President, Responsable du département fiduciaire, MaplesFS (Luxembourg) S.A., domicilié professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

2. Ronan Carroll, Vice Président, Responsable du département des Services des Fonds, MaplesFS (Luxembourg) S.A., domicilié professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

3. Dylan (Tom) Davies, Directeur Général, MaplesFS (Luxembourg) S.A., domicilié professionnellement au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

II) Le siège social de la société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et traduction faite au comparant, connu du notaire par ses nom de famille et prénom usuels, état et demeure, le comparant a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. BRONCKART et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2012. Relation: LAC/2012/35334. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012100985/588.

(120138330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

Birke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 79.963.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BIRKE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012101435/11.

(120138806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

BMI Conseils s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3444 Dudelange, 9, rue Hubert Clement.
R.C.S. Luxembourg B 152.087.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101436/10.

(120138991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BOCA S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012101437/11.

(120139637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Novaluxco 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.762.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale tenue le 28 juin 2012

Nomination de M. Alain Nicolai, né le 10 octobre 1964 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015 (en remplacement de M. Jean-Louis Camuzat, démissionnaire).

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

M. Simon Barnes,
M. Mirko Dietz,
M. Thibault Basquin,
M. Yann Chareton, et
M. Alain Nicolai

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Novaluxco 1 S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012101977/22.

(120139103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Bondi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 102.342.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 2 août 2012.

Le Conseil d'Administration décide de révoquer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B - 51.675 de son poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2012101439/11.

(120138885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

BPT Optima S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.456.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012101440/12.

(120139450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Business Communication, Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.
R.C.S. Luxembourg B 149.470.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101441/10.

(120138998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

C.R.C. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6550 Berdorf, 63, route d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 101.662.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/08/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2012101443/12.

(120138883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

CDDS International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.120.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101465/9.

(120138891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg), S.à r.l. S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.501.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

TMF (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2012101456/13.

(120139523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Catlin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012101448/10.

(120138840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Parker Hannifin Holding EMEA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 158.169.

In the year two thousand and eleven, on the first day of July at 3:45 p.m.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared,

PARKER HANNIFIN PARTNERSHIP S.C.S., a société en commandite simple, duly incorporated under Luxembourg law, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 158.172 ("PH PARTNERSHIP SCS"), here represented by Maître Jean Steffen, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private signature on 1 July 2011.

The proxy having been signed *ne varietur* by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the holder of parts representing the entire equity capital of PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.169, incorporated on 1 December 2010, by deed of the undersigned notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 412, on 3 March 2011 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, dated December 13, 2010, also published in the Mémorial C, number 412, on 3 March 2011.

Which appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

I. That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) to twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-) by the issue of one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of three billion eight hundred and forty seven million three hundred ninety thousand one hundred thirty five (EUR 3,847,390,135).

Subscription of the sole (1) new part by the sole existing participant of the Company, PH Partnership SCS, and payment thereof and of the premium attached thereto by a contribution in kind of the following assets:

(i) all the parts it holds in PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.477 and having a capital of twelve thousand five hundred and five Euros (EUR 12,505.-);

(ii) all the shares it holds in PARKER ORIGA HOLDING GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated under Swiss law, having its registered office in Zug, Switzerland, and its place of business at Baarerstrasse 18, 6304 Zug, Switzerland, registered with the Register of Commerce of the Canton of Zug with identification number CH-170.3.013.502-8;

(iii) all the five million five hundred eighty one thousand three hundred (5,581,300) shares it holds in PARKER IKLIM KONTROL SISTEMLERI SANAYI VE TICARET A.S., a joint stock company, incorporated under the laws of the Republic of Turkey, with registered office at inönü Mah. Balçık Yolu Üzeri Plastikçilen San. Sah. GOSB Yani Gebze, Kocaeli, registered with the Gebze Trade Register under number 4751;

(iv) all the shares it holds in TEMA INGENJÖRSFIRMAN AB, a private limited liability company (aktiebolag), incorporated under the laws of Sweden, with its registered office at Box 96023, 541 06 Skövde, registered with Bolagsverket under number 556397-8930;

(v) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, a société par actions simplifiées, incorporated under the laws of France, with registered office 17, rue des Büchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112

Annemasse, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Thonon-les-Bains under number 778 116 038 ("PH France");

(vi) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, a limited liability company, incorporated under the laws of Norway, with registered office at Rambergveien 1, 3115 TØnsberg, registered with the Norwegian Register of Business Enterprises with organization number 991 727 779;

(vii) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN (AFRICA) (Pty.) Ltd., a private company, incorporated under the laws of the Republic of South Africa, with registered office at 10 Berne Avenue Airport, Kempton Park, Johannesburg registered with the Companies and Intellectual Property Commission (CIPC) under number registration 1966/007656/07;

(viii) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN MANUFACTURING DENMARK ApS (Anpartsselskab), a limited liability company, incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Industriparken 37, DK-2750 Ballerup, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency Register under number 30 55 53 17;

(ix) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN DANMARK ApS (Anpartsselskab), a limited liability company, incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Industriparken 35, DK-2750 Ballerup, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency under number 33 64 45 74;

(x) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN MANUFACTURING HOLDING DENMARK ApS, (Anpartsselskab), a limited liability company, incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Bjergvangen 2, DK-3060 Espergaerde, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency Register under number 33 64 46 04;

(xi) a claim held by PH Partnership SCS against PH France, as described above;

(xii) a claim held by PH Partnership SCS against PH Norway, as described above; and

(xiii) a claim held by PH Partnership SCS against Parker Hannifin Global Capital Management, a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.372.

whose existence and value are documented by (i) a contribution certificate dated 1 July 2011 and issued by PH Partnership SCS, and (ii) a valuation certificate dated 1 July 2011 and issued by the Company.

2. Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1. The capital is fixed at twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.), represented by twelve thousand five hundred and two (12.502) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up.

II. That the extraordinary general meeting of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the subscribed capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) to an amount of twelve thousand five hundred and two Euros (EUR 12,502.-) by the issue of one new part, one (1) new part, having a par value of one Euro (EUR 1.-), at a total subscription price of three billion eight hundred and forty seven million three hundred ninety thousand one hundred thirty five (EUR 3,847,390,135).

Subscription and Payment

Subscription of the one new part by PH PARTNERSHIP SCS and payment of the aggregate amount of the subscription price of three billion eight hundred and forty seven million three hundred ninety thousand one hundred thirty five (EUR 3,847,390,135), out of which one Euro (EUR 1.-) represents the nominal value of the one (1) newly issued part, through contribution in kind of

(i) all the parts it holds in PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 160.477 and having a capital of twelve thousand five hundred and five Euros (EUR 12,505.-);

(ii) all the shares it holds in PARKER ORIGA HOLDING GmbH, a limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), incorporated under Swiss law, having its registered office in Zug, Switzerland, and its place of business at Baarerstrasse 18, 6304 Zug, Switzerland, registered with the Register of Commerce of the Canton of Zug with identification number CH-170.3.013.502-8;

(iii) all the five million five hundred eighty one thousand three hundred (5,581,300) shares it holds in PARKER IKLIM KONTROL SISTEMLERİ SANAYİ VE TİCARET A.Ş., a joint stock company, incorporated under the laws of the Republic of Turkey, with registered office at inönü Mah. Balcık Yolu Üzeri Plastik Keilen San. Sah. GOSB Yani Gebze, Kocaeli, registered with the Gebze Trade Register under number 4751;

(iv) all the shares it holds in TEMA INGENJÖRSFIRMAN AB, a private limited liability company (aktiebolag), incorporated under the laws of Sweden, with its registered office at Box 96023, 541 06 Skövde, registered with Bolagsverket under number 556397-8930;

(v) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, a société par actions simplifiées, incorporated under the laws of France, with registered office 17, rue des Büchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, and registered with the Registry of Commerce and Companies of Thonon-les-Bains under number 778 116 038 ("PH France");

(vi) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, a limited liability company, incorporated under the laws of Norway, with registered office at Rambergveien 1, 3115 TØnsberg, registered with the Norwegian Register of Business Enterprises with organization number 991 727 779;

(vii) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN (AFRICA) (Pty.) Ltd., a private company, incorporated under the laws of the Republic of South Africa, with registered office at 10 Berne Avenue Airport, Kempton Park, Johannesburg registered with the Companies and Intellectual Property Commission (CIPC) under number registration 1966/007656/07;

(viii) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN MANUFACTURING DENMARK ApS (Anpartsselskab), a limited liability company, incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Industriparken 37, DK-2750 Ballerup, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency Register under number 30 55 53 17;

(ix) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN DANMARK ApS (Anpartsselskab), a limited liability company, incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Industriparken 35, DK-2750 Ballerup, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency under number 33 64 45 74;

(x) all the shares it holds in PARKER HANNIFIN MANUFACTURING HOLDING DENMARK ApS, (Anpartsselskab), a limited liability company, incorporated under the laws of Denmark, with registered office at Bjergvangen 2, DK-3060 Espergaerde, Denmark, registered with the Danish Commerce and Companies Agency Register under number 33 64 46 04;

(xi) a claim held by PH Partnership SCS against PH France, as described above; (xii) a claim held by PH Partnership SCS against PH Norway, as described above, and

(xiii) a claim held by PH Partnership SCS against Parker Hannifin Global Capital Management, a 'société à responsabilité limitée', incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 113.372.

Proof of the existence and value of the contribution for an amount of three billion eight hundred and forty seven million three hundred ninety thousand one hundred thirty five (EUR 3,847,390,135) has been given by delivery of (i) a contribution certificate dated July 1, 2011 and issued by the management of PH PARTNERSHIP SCS, and (ii) a valuation certificate dated July 1, 2011 and duly signed by the managers of the Company.

Second resolution

The general meeting subsequently resolved to amend Article 6.1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 6.6.1.** The capital is fixed at twelve thousand five hundred and two Euro (EUR 12,502.-), represented by twelve thousand five hundred and two (12,502) parts with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital with premium are estimated at approximately six thousand eight hundred euro (€ 6,800.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the french version

L'an deux mille onze, le premier juillet à 15:45 heures

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg),

a comparu,

PARKER HANNIFIN GLOBAL PARTNERSHIP S.C.S., une société en commandite simple, constituée et existant selon le droit luxembourgeois, avec siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.172 («PH PARTNERSHIP SCS») représentée par Maître Jean Steffen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 1 juillet 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La société susvisée est un détenteur unique des parts sociales représentant la totalité du capital de la société PARKER HANNIFIN HOLDING EMEA S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro 158.169, constituée par acte daté du 1^{er} décembre 2010 et reçu par notaire soussigné, publié au Mémorial C numéro 412, le 3 mars 2011 («la Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné, daté du 13 décembre 2010, aussi publié au Mémorial C, numéro 412, le 3 mars 2011.

La partie comparante, représentée tel que indiqué ci-avant, a invité le notaire à constater que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire soit le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de un Euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents un Euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1), à un prix de souscription total de trois milliards huit quarante sept millions trois cent quatre-vingt dix mille cent trente cinq Euros (EUR 3.847.390.135,-).

Souscription d'une (1) unique part sociale nouvelle par l'actuel associé unique de la Société PH PARTNERSHIP SCS et libération de celle-ci ainsi que de la prime d'émission y relative par apport en nature des actifs suivants:

(i) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.477, avec le capital social d'une valeur de douze mille cinq cent cinq Euros (EUR 12.505,-);

(ii) la totalité des actions détenues dans la société PARKER ORIGA HOLDING GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée selon le droit suisse, avec siège social à Zug, en Suisse et siège réel à Baarerstrasse 18, 6304 Zug, Suisse, immatriculée au Registre de commerce de Canton de Zug sus le numéro CH-170.3.013.502-8;

(iii) la totalité des cinq millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cents (5.581.300) actions détenues dans la société PARKER IKLIM KONTROL SISTEMLERI SANAYI VE TICARET A.S, une société par actions, constituée et existant selon les lois de République de Turquie, avec siège social à İnönü Mah. Balçık Yolu Üzeri Plastikçilen San. Sah. GOSB Yani Gebze, Kocaeli, immatriculée au Registre de commerce de Gebze sous le numéro 4751;

(iv) la totalité des parts sociales détenues dans TEMA INGENJÖRSFIRMAN AB, une société à responsabilité limitée (Aktiebolag), constituée et existant selon les lois de Suède, avec siège social à Box 96023, 541 06 Skövde, immatriculée au Registre Bolagsverket sous le numéro 556397-8930;

(v) la totalité des actions détenues dans la société PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, une société par actions simplifiées, constituée et existant selon les lois françaises, avec siège social à 17, rue des Bûchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 778 116 038 («PH FRANCE»);

(vi) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Norvège, avec siège social à Rambergveien 1, 3115 TØnsberg, immatriculée au Registre des sociétés commerciales de Norvège sous le numéro 991 727 779;

(vii) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN (AFRICA) (Pty.) Ltd., une société privée, constituée et existant selon les lois de République de l'Afrique du Sud, avec siège social à 10, Berne Avenue Aeroport, Kempton Park, Johannesburg, immatriculée à la Commission de la propriété intellectuelle des sociétés sous le numéro 1966/007656/07;

(viii) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING DENMARK ApS (Anpartsselskab), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Danemark, avec siège social à Industriparken 37, DK-2750 Ballerup, Danemark, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 30 55 53 17;

(ix) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN DANMARK ApS (Anpartsselskab), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Danemark, avec siège social à Industriparken 35, DK-2750 Ballerup, Danemark, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 33 64 45 74;

(x) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING HOLDING DANEMARK ApS, constituée et existant selon les lois de Danemark, avec siège social à Bjergvangen 2, DK-3060 Espergaerde, Danemark, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 33 6446 04;

(xi) un droit de recevoir détenu par PH PARTNERSHIP SCS à l'encontre de PH France, tel que susmentionné;

(xii) un droit de recevoir détenu par PH PARTNERSHIP SCS à l'encontre de PH NORWAY, tel que susmentionné;
et

(xiii) un droit de recevoir détenu par PH PARTNERSHIP SCS à l'encontre de Parker Hannifin Global Capital Management, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372.

dont l'existence et la valeur sont documentées par (i) un certificat d'apport en date du 1^{er} juillet 2011 et émis par PH PARTNERSHIP SCS, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 1^{er} juillet 2011 et émis par la Société.

2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, comme suit:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

II. Ces faits exposés, les résolutions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de un Euro (EUR 1,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents un Euros (EUR 12.501,-) à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à un prix de souscription total de trois milliards huit quarante sept millions trois cent quatre-vingt dix mille cent trente cinq Euros (EUR 3.847.390.135,-)..

Souscription et Libération

Souscription d'une unique (1) nouvelle part sociale par PH PARTNERSHIP SCS, d'une valeur totale de souscription de trois milliards huit quarante sept millions trois cent quatre-vingt dix mille cent trente cinq Euros (EUR 3.847.390.135,-), dont le montant de un Euro (EUR 1,-) représente la valeur nominale de l'unique (1) part sociale nouvellement émise. Ce montant total de souscription étant payé par un apport en nature de:

(i) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN OUTBOUND S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160.477, avec le capital social d'une valeur de douze mille cinq cent cinq Euros (EUR 12.505,-);

(ii) la totalité des actions détenues dans la société PARKER ORIGA HOLDING GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung), constituée selon le droit suisse, avec siège social à Zug, en Suisse et siège réel à Baarerstrasse 18, 6304 Zug, Suisse, immatriculée au Registre de commerce de Canton de Zug sus le numéro CH-170.3.013.502-8;

(iii) la totalité des cinq millions cinq cent quatre-vingt-un mille trois cents (5.581.300) actions détenues dans la société PARKER IKLIM KONTROL SISTEMLERI SANAYI VE TICARET A.S, une société par actions, constituée et existant selon les lois de République de Turquie, avec siège social à İnönü Mah. Balçık Yolu Üzeri Plastikçilen San. Sah. GOSB Yani Gebze, Kocaeli, immatriculée au Registre de commerce de Gebze sous le numéro 4751;

(iv) la totalité des parts sociales détenues dans TEMA INGENJÖRSFIRMAN AB, une société à responsabilité limitée (Aktiebolag), constituée et existant selon les lois de Suède, avec siège social à Box 96023, 541 06 Skövde, immatriculée au Registre Bolagsverket sous le numéro 556397-8930;

(v) la totalité des actions détenues dans la société PARKER HANNIFIN FRANCE HOLDING SAS, une société par actions simplifiées, constituée et existant selon les lois françaises, avec siège social à 17, rue des Büchillons, ZI du Mont-Blanc, Ville la Grand, F-74112 Annemasse, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Thonon-les-Bains sous le numéro 778 116 038 («PH FRANCE»);

(vi) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN (NORWAY) HOLDINGS AS, une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Norvège, avec siège social à Rambergveien 1, 3115 TØnsberg, immatriculée au Registre des sociétés commerciales de Norvège sous le numéro 991 727 779;

(vii) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN (AFRICA) (Pty.) Ltd., une société privée, constituée et existant selon les lois de République de l'Afrique du Sud, avec siège social à 10, Berne Avenue Aeroport, Kempton Park, Johannesburg, immatriculée à la Commission de la propriété intellectuelle des sociétés sous le numéro 1966/007656/07;

(viii) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING DENMARK ApS (Anpartsselskab), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Danemark, avec siège social à Industriparken 37, DK-2750 Ballerup, Danemark, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 30 55 53 17;

(ix) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN DANMARK ApS (Anpartsselskab), une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois de Danemark, avec siège social à Industriparken 35, DK-2750 Ballerup, Danemark, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 33 64 45 74;

(x) la totalité des parts sociales détenues dans la société PARKER HANNIFIN MANUFACTURING HOLDING DANEMARK ApS, constituée et existant selon les lois de Danemark, avec siège social à Bjergvangen 2, DK-3060 Espergaerde, Danemark, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Danemark sous le numéro 33 64 46 04;

(xi) un droit de recevoir détenu par PH PARTNERSHIP SCS à l'encontre de PH France, tel que susmentionné;

(xii) un droit de recevoir détenu par PH PARTNERSHIP SCS à l'encontre de PH NORWAY, tel que susmentionné;
et

(xiii) un droit de recevoir détenu par PH PARTNERSHIP SCS à l'encontre de Parker Hannifin Global Capital Management, une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit luxembourgeois, avec son siège social à 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.372.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature pour un montant total de trois milliards huit quarante sept millions trois cent quatre-vingt dix mille cent trente cinq Euros (EUR 3.847.390.135,-) a été produite par la délivrance de (i) un certificat d'apport en date du 1^{er} juillet 2011 et émis par PHP PARTNERSHIP SCS, et (ii) un certificat d'évaluation daté du 1^{er} juillet 2011 et émis par la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire a décidé de modifier en conséquence l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en conséquence de la présente augmentation de capital s'élève à approximativement six mille huit cents euros (€6.800,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue française, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue française, précédé d'une version anglaise. À la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Steffen, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 juillet 2011. Relation: EAC/2011/9194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. Gerard.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101759/307.

(120138955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Chez Maria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 1, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 158.217.

Les comptes annuels du 12.01.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101449/11.

(120139634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Circle Investment Support Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 155.611.

Der Jahresabschluss vom 31 December 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2012101450/10.

(120138973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Credit Suisse Global Infrastructure Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 127.447.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2012101455/10.

(120138979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Canalyse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.065.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juillet 2012: -

- Est confirmée avec effet immédiat la démission de Cedric Creunier en tant qu'Administrateur de la société Canalyse S.A.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pour Canalyse S.A.

Référence de publication: 2012101461/13.

(120138762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Cece S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 87.863.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012101466/11.

(120139040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Cheops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 10, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 71.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101471/10.

(120139312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Cheops S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 10, rue de la Loge.

R.C.S. Luxembourg B 71.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101472/10.

(120139313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Cole Bay Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 121.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

Référence de publication: 2012101478/10.

(120139486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

CLdN Bulk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 55.583.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Adriaens / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012101473/11.

(120138898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

CMC Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 52.651.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101475/9.

(120139020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Coke S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101476/9.

(120139060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Concorde Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.501.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101479/9.

(120139223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

New Generation Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 130.826.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert de parts signé en date du 29 mai 2012, que les parts de la société, d'une valeur nominale de EUR 125,- seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre d'actions
Leonid Reiman	100
Total	100

Luxembourg, le 1^{er} août 2012.

Référence de publication: 2012101738/16.

(120139057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Conship S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 101.143.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Jadot / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012101480/11.

(120138899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Continental Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.745.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CONTINENTAL FINANCIERE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012101481/11.

(120138960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Cotinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 127.560.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Paul Boban

Administrateur

Référence de publication: 2012101483/12.

(120139402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

CP Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 156.635.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Clemency, le 6 Août 2012.

Référence de publication: 2012101484/10.

(120138988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

CPM Securitisation Fonds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.693.

Les comptes annuels au 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.06.2012.

Rüdiger Herres / Franz-Josef Glauben.

Référence de publication: 2012101485/10.

(120139405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

D.I.V.A., Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 5, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 128.483.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101488/9.

(120139019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Development Finnish Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development Finnish Feeder III S.C.A.

Référence de publication: 2012101489/10.

(120139258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Development German Feeder III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development German Feeder III S.C.A.

Référence de publication: 2012101490/10.

(120139260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Development Venture III S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.467.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Development Venture III S.C.A.

Référence de publication: 2012101491/10.

(120139261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

F24 Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 97.548.

—
Extrait de la Résolution prise par les Associés le 19 juin 2012

Il a été décidé d'accepter:

- La démission de Monsieur Philippe Stanko en tant qu'administrateur de la société en date du 28 juin 2012;
- La nomination de Madame Fantine Jeannon, né le 8 novembre 1986 à Nancy, France, ayant son adresse professionnelle au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet au 28 juin 2012 et pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 6 août 2012.

Pour F24 Capital S.A.

Référence de publication: 2012101561/15.

(120138748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Dinkel, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.876.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2012.

C.W.Karsten

Gérante

Référence de publication: 2012101493/12.

(120139346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.441.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dundee International (Luxembourg) Investments 10 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012101495/11.

(120139335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

EI-Maxi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 122.271.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EI-Maxi S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012101512/11.

(120139396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

DWM Funds S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 138.354.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101508/9.

(120138949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Dafofin One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 77.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2012.

Référence de publication: 2012101496/10.

(120139331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2125 Luxembourg, 10, rue de Marche.

R.C.S. Luxembourg B 139.327.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DSTC S.à r.l., Société de gestion de patrimoine Familial

Mélanie Sauvage

Gérante

Référence de publication: 2012101506/13.

(120139363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

DV III General Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DV III General Partner S.A.

Référence de publication: 2012101507/10.

(120139259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

RJ Two Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.502.

In the year two thousand twelve, on the nineteenth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "RJ Two Luxco S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 164.502, incorporated by deed enacted by the undersigned notary, on 24 October 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3085 on the 15th December 2011 (the Company).

The meeting is composed by the sole member, RJ Two S.à r.l., a company organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg,

here represented by Mr. Mario Cohn, lawyer, with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers entrusted to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on "Sociétés à responsabilité limitée".

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to cancel the par value of the shares and to change the currency of the share capital that is currently expressed in Euro (EUR) into United States Dollar (USD) at the exchange rate of 1.- EUR = 1,2939 USD as of January 1st, 2012 and thereby to change the share capital from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one Euro (EUR 1,-) each into sixteen thousand one hundred seventy-three point seventy-five United States Dollar (USD 16.173,75), represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares without par value.

Second resolution

The sole member resolves to increase the share capital by three thousand eight hundred twenty-six point twenty-five United States Dollar (USD 3.826,25) in order to raise it from the present amount of sixteen thousand one hundred seventy-three point seventy-five United States Dollar (USD 16.173,75) to twenty thousand United States Dollar (USD 20.000,-) by the issuance of seven thousand five hundred (7.500) new shares without par value.

The increase of capital is fully paid up in cash by the sole member, so that the amount of three thousand eight hundred twenty-six point twenty-five United States Dollar (USD 3.826,25) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Third resolution

The sole member resolves to set the par value of the twenty thousand (20.000) shares at one United States Dollar (USD 1,-) each.

Fourth resolution

Following the above resolutions, the sole member resolves to amend article 6 of the articles of incorporation so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at TWENTY THOUSAND UNITED STATES DOLLAR (20.000,- USD) represented by TWENTY THOUSAND (20.000) shares with a par value of ONE UNITED STATES DOLLAR (1,- USD) each, all subscribed and fully paid-up.»

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuf juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "RJ Two Luxco S.à r.l.", ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164502, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3085 du 15 décembre 2011.

L'assemblée est composée de l'associé unique, RJ Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeoise, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen,

ici représentée par Mario Cohn, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de convertir la devise du capital social actuellement exprimé en Euros (EUR) en Dollars Américains (USD) au taux d'échange de référence du 1^{er} janvier 2012, à savoir 1,- EUR = 1,2939 USD, et de convertir ainsi le capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) en seize mille cent soixante-treize virgule soixante-quinze Dollars Américains (USD 16.173,75), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de trois mille huit cent vingt-six virgule vingt-cinq Dollars Américains (USD 3.826,25) pour le porter de son montant actuel de seize mille cent soixante-treize virgule soixante-quinze Dollars Américains (USD 16.173,75) à vingt-mille Dollars Américains (USD 20.000,-) par émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales sans valeur nominale.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par l'associée unique en apport numéraire, de sorte que le montant de trois mille huit cent vingt-six virgule vingt-cinq Dollars Américains (USD 3.826,25) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'associée unique décide de fixer la valeur nominale des vingt mille (20.000) parts sociales à un Dollar américain (USD 1,-) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social de la société est fixé à VINGT MILLE DOLLARS AMÉRICAINS (20.000,- USD) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts sociales avec une valeur de UN DOLLAR AMÉRICAIN (1,-USD) chacune, libérées intégralement».

Estimation des Frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présente acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire par le notaire.

Signé: M. Cohn et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2012. LAC/2012/35311. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2012.

Référence de publication: 2012101811/110.

(120138812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

E Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 117.256.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101509/10.

(120139286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

eufom European University for Economics & Management A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gasperi.

R.C.S. Luxembourg F 9.239.

—
STATUTEN

Übersicht

I. Präambel	1
II. Allgemeine Bestimmungen	3
§ 1 Name, Sitz, Geschäftsjahr	3
§ 2 Zweck und Aufgaben des Vereins	4
§ 3 Gegenstand des Vereins	4
§ 4 Mitgliedschaft in der eupom	4
§ 5 Mittelbeschaffung und -Verwendung	5
III. Organe und Einrichtungen des Vereins und ihre Aufgaben	6
§ 6 Organe und Einrichtungen des Vereins	6
IV. Schlussbestimmungen	8
§ 7 Rechnungsprüfungen	8
§ 8 Satzungsänderung	9
§ 9 Mitteilungen an das Finanzamt	9
§ 10 Auflösung des Vereins	10
§11 Salvatorische Klausel	11
V. Gründungsvorstand	11

I. Präambel

Auf Basis des Luxemburgischen Gesetzes zur Zulassung privater Hochschulen wurde die Gründung der eupom als Universität zur Durchführung von internationalen grundständigen Bachelor-, Master- und Promotionsstudiengängen vom Minister für Hochschulwesen und Forschung des Großherzogtums Luxemburg akkreditiert.

Die Universität trägt den Namen

„eufom European University for Economics & Management“

Die Einrichtung der Universität erfolgt durch die BildungsCentrum der Wirtschaft gemeinnützige Gesellschaft mbH unter wissenschaftlicher Begleitung der FOM Hochschule für Oekonomie & Management in Abstimmung und Zusammenarbeit mit der Chambre de Commerce Luxembourg. Das Studienangebot soll in einem ersten Schritt berufs- und ausbildungsbegleitende Präsenzstudiengänge in Luxemburg umfassen, die auf die Erfordernisse des Luxemburgischen Bedarfs zugeschnitten sind. In einem zweiten Schritt sollen die Luxemburger Studiengänge der eupom dann auch in anderen europäischen Ländern angeboten werden.

Die eupom wird die zentralen Dienste der FOM wie z.B. Administration der Bewerbungen, Semesterplanung, Prüfungsmanagement, IT-Infrastruktur, Marketing etc. nutzen. Darüber hinaus wird sie auch das durch die deutsche FIBAA systemakkreditierte Qualitätsmanagementsystem der FOM für die Entwicklung und Qualitätssicherung ihrer eigenen Studiengänge in Anspruch nehmen.

Mit ihren Studienangeboten möchte die eupom als Plattform einer wirtschaftswissenschaftlichen Ausbildung auf internationaler Ebene dienen. Sie soll den Studierenden die Möglichkeiten bieten, betriebswirtschaftliche Methoden und Instrumente für die nationale und die internationale Ebene kennen zu lernen und ihre Sprachkenntnisse zu perfektionieren.

Hierfür stellt Luxemburg durch seine gesamteuropäische Bedeutung einen idealen Standort dar. Darüber hinaus bietet es aber auch hervorragende Möglichkeiten europaweite Studienprogramme zu implementieren. Mit der Gründung der Hochschule soll der Forschungsstandort Luxemburg gestärkt und der Wirtschaftsstandort Luxemburg gefestigt werden.

Dies vorausgesetzt beschließen die Gründungsmitglieder

Prof. Dr. Andre Reuter

Geburtsdatum: 27.01.1947

Geburtsort: Luxemburg

Hochschulprofessor

Staatsangehörigkeit: luxemburgisch

27 rue du Scheid

L-6996 Rameldange

Luxembourg

Prof. Dr. Burghard Hermeier

Geburtsdatum: 28.08.1962

Geburtsort: Osnabrück

Hochschulrektor

Staatsangehörigkeit: deutsch

Langenbramstraße 24

45133 Essen

Deutschland

Dr. Harald Beschorner

Geburtsdatum: 26.03.1956

Geburtsort: Viernheim

Hochschulkanzler

Staatsangehörigkeit: deutsch

Parkstraße 25

47506 Neukirchen-Vluyn

Deutschland

Frau Alexandra Pénat

Geburtsdatum: 18.03.1967

Geburtsort: Essen

Prokuristin

Staatsangehörigkeit: deutsch

Leimkugelstr. 6

45141 Essen

Deutschland

Herr Michael Dittrich

Geburtsdatum: 05.03.1974

Geburtsort: Hagen

Steuerberater

Staatsangehörigkeit: deutsch

Schwelmerstr. 14

45549 Sprockhövel

Deutschland

FOM Hochschule für Oekonomie und Management gemeinnützige Gesellschaft mbH

Vertreten durch den Geschäftsführer Herrn Klaus Dieter Braun

Amtsgericht Essen: HRB-Nr. 10896

Leimkugelstr. 6

45141 Essen

Deutschland

GoBS German Open Business School gemeinnützige Gesellschaft mbH

Vertreten durch den Geschäftsführer Herrn Klaus Dieter Braun

Amtsgericht Charlottenburg: HRB-Nr. 132589

Leimkugelstr. 6

45141 Essen

Deutschland

BildungsCentrum der Wirtschaft gemeinnützige Gesellschaft mbH

Vertreten durch den Geschäftsführer Herrn Klaus Dieter Braun

Amtsgericht Essen: HRB-Nr. 13703

Leimkugelstr. 6

45141 Essen

Deutschland

einen Verein (Association sans but lucratif) mit folgender Satzung in Luxemburg zu gründen.

II Allgemeine Bestimmungen

§ 1. Name, Sitz, Geschäftsjahr.

1.1 Der Verein führt den Namen "eufom European University for Economics & Management A.s.b.l. ", (eufom).

1.2 Der Verein hat seinen Sitz in 7, rue Alcide de Gasperi, L-2981 Luxembourg-Kirchberg 1

1.3 Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

§ 2. Zweck und Aufgaben des Vereins.

2.1 Der Verein mit Sitz in Luxemburg ist selbstlos tätig und verfolgt ausschließlich und unmittelbar gemeinnützige nicht in erster Linie eigenwirtschaftliche Zwecke

2.2 Zweck des Vereins ist die Förderung der Erziehung, Volks- und Berufsbildung einschließlich der Studentenhilfe. Der Verein ist berechtigt, Stipendien und Preise zu vergeben.

2.3 Zweck ist darüber hinaus die Förderung von Wissenschaft und Forschung.

§ 3. Gegenstand des Vereins.

3.1 Gegenstand des Vereins ist die Errichtung und der Betrieb einer Hochschule für Oekonomie und Management zur Durchführung wissenschaftlicher Studiengänge, insbesondere wissenschaftlicher Studiengänge in Luxemburg und anderen europäischen Ländern.

3.2 Gegenstand des Vereins ist ferner die Beschaffung von Mitteln für andere steuerbegünstigte Körperschaften für die Verwirklichung deren steuerbegünstigten Zwecke.

§ 4. Mitgliedschaft. Der Verein hat

4.1 ordentliche Mitglieder

Als ordentliches Mitglied können natürliche Personen, und rechtliche Personen, die ein nachweisliches Interesse an der Hochschule haben und die Ziele des Vereins unterstützen.

Über die Aufnahme entscheidet nach schriftlichem Antrag der Vorstand. Es besteht kein Anspruch auf Mitgliedschaft in der eufom asbl. Der Vorstand ist in seiner Entscheidung frei. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen. Das zukünftige Mitglied muss über zwei Empfehlungen von Mitgliedern des Vorstandes verfügen. Desweiteren muss das zukünftige Mitglied eine Tätigkeit in der BCW-Gruppe innehaben.

4.2 Die Mitgliedschaft in der eufom asbl ist immer "ad personam". Austauschmitgliedschaften von Verbänden, Gesellschaften oder anderen Vereinen sind nicht zulässig.

4.3 Die Mitgliedschaft beginnt mit der schriftlichen Bestätigung der Aufnahme durch den Vorstand. Sie erlischt durch Austritt, Ausschluss oder Tod bzw. Auflösung. Der Austritt ist dem Vorstand durch eingeschriebenen Brief mit einer Frist von drei Monaten zum Ende des Quartals mitzuteilen.

4.4 Den Ausschluss eines Mitglieds und damit die Streichung aus der Mitgliedsliste kann der Vorstand beschließen, wenn das Mitglied

4.4.1 seinen finanziellen Verpflichtungen gegenüber dem Verein trotz schriftlicher Mahnung drei Monate nach Fälligkeit nicht nachgekommen ist,

4.4.2 dauernd zahlungsunfähig wird, die bürgerlichen Ehrenrechte verliert oder sich als Mitglied unwürdig erweist.

4.4.3 dem Zweck des Vereins entgegengearbeitet oder sonst wie gegen die Satzung des Vereins verstößt.

§ 5. Mittelbeschaffung und -verwendung.

5.1 Der Verein finanziert sich aus Studiengebühren, Zuwendungen und ggf. öffentlichen Zuschüssen. Die Finanzierung von Forschung und Wissenschaft soll über Drittmittel erfolgen.

5.2 Mittel des Vereins dürfen nur für satzungsmäßige Zwecke verwendet werden.

5.3 Die Mitglieder erhalten keine Zuwendungen aus Mitteln des Vereins und auch keinerlei Vorteile gegenüber Nichtmitgliedern. Jedoch ist der Verein im Rahmen seiner ausschließlich und unmittelbar gemeinnützigen Zwecke berechtigt, bei ihm anfallende Überschüsse an andere Körperschaften, soweit diese ihrerseits gemeinnützig sind, weiterzuleiten.

5.4 Es darf keine Person oder Gesellschaft durch Ausgaben, die den Zwecken des Vereins fremd sind, oder durch unverhältnismäßig hohe Vergütungen begünstigt werden.

5.5 Mittel des Vereins dürfen nur für satzungsgemäße Zwecke verwendet werden.

5.6 Die Mitglieder erhalten bei ihrem Ausscheiden, oder - sofern sie nicht als gemeinnützig anerkannt sind - bei der Auflösung des Vereins oder bei Wegfall steuerbegünstigter Zwecke ihre eingezahlten Beträge nicht zurück.

III. Organe und Einrichtungen des Vereins und ihre Aufgaben

§ 6. Organe und Einrichtungen des Vereins.

6.1 Der Verein hat folgende Organe und Einrichtungen.

6.2 Die Mitgliederversammlung

6.2.1 Die ordentliche Mitgliederversammlung findet einmal im Jahr statt. Der Mitgliederversammlung des Vereins gehören alle Mitglieder des Vereins an, deren Mitgliedschaft zum Zeitpunkt der Jahresversammlung seit mindestens drei Monaten besteht.

6.2.2 Die Einberufung der Mitgliederversammlung erfolgt schriftlich durch den Vorstand unter Mitteilung von Tagungsort und -zeit sowie Bekanntgabe der Tagesordnung mit einer Frist von mindestens vier Wochen. Den Vorsitz in der Mitgliederversammlung führt der Vorstandsvorsitzende oder dessen Stellvertretung.

6.2.3 Die frist- und formgerecht einberufene Mitgliederversammlung ist beschlussfähig wenn mehr als fünfzig Prozent der stimmberechtigten Mitglieder anwesend sind.

6.2.4 Beschlüsse der Mitgliederversammlung werden, soweit die Satzung nichts anderes bestimmt, mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Stimmberechtigt sind ausschließlich ordentliche Mitglieder. Jedes ordentliche Mitglied hat eine Stimme. Stimmübertragung durch schriftliche Vollmacht auf andere Mitglieder ist zulässig. Bei Stimmengleichheit entscheidet der Vorsitzende des Vorstandes.

6.2.5 Über die Beschlüsse der Mitgliederversammlung ist eine Niederschrift anzufertigen, die vom Vorsitzenden und vom Schriftführer unterschrieben wird. Das Protokoll wird per E-Mail oder per Post gesendet.

6.2.6 Die Aufgaben der Mitgliederversammlung sind:

- Wahl des Vorstandes
- Entgegennahme des Jahresberichtes und Genehmigung der Jahresrechnung über das abgelaufene Geschäftsjahr
- Entlastung des Vorstandes
- Soweit erforderlich Genehmigung des vom Vorstand aufgestellten Haushaltsplanes
- Verabschiedung der Studiengebührenordnung
- Bestellung des Wirtschaftsprüfers, soweit gesetzlich erforderlich
- Beschlussfassung über Anträge
- Beschlussfassung über Satzungsänderungen
- Beschlussfassung über die Auflösung des Vereins
- Beschlussfassung über die Niederschrift der vorherigen Mitgliederversammlung.

6.2.7 Eine außerordentliche Mitgliederversammlung ist einzuberufen

- auf schriftliches Verlangen von mindestens einem Fünftel der ordentlichen Mitglieder des Vereins.

6.3 Der Vorstand

6.3.1 Der Vorstand ist für die Geschäftsführung des Vereines in allen Belangen verantwortlich. Er vertritt den Verein gerichtlich und außergerichtlich, er besitzt die Stellung eines gesetzlichen Vertreters.

Der Vorstand besteht aus mindestens drei Personen. Er wird von der Mitgliederversammlung für jeweils fünf Jahre gewählt. Eine Wiederwahl von Vorstandsmitgliedern ist unbeschränkt möglich.

6.3.2 Nach Ablauf der Wahlperiode bleiben die Mitglieder des Vorstandes so lange im Amt, bis eine Neuwahl stattgefunden hat. Scheiden Mitglieder des Vorstandes während einer Wahlperiode aus, so ist eine Ersatzwahl für den Rest der Wahlperiode in der nächsten ordentlichen Mitgliederversammlung vorzunehmen.

6.3.3 Der Vorstand wählt aus seiner Mitte den Vorsitzenden und mindestens einen Stellvertreter. Der Vorsitzende des Vorstands ist einzeln zur Vertretung berechtigt, die Stellvertreter jeweils nur gemeinsam mit einem anderen Mitglied des Vorstands.

6.3.4 Der Vorstand trifft seine Entscheidungen durch einfache Mehrheit. Bei Stimmengleichheit entscheidet die Stimme des Vorstandsvorsitzenden.

6.3.5 Der Gründungsvorstand wird ausschließlich von den Gründungsmitgliedern gewählt. Seine Amtszeit beträgt fünf Jahre. Der Gründungsvorstand besteht aus folgenden Personen:

- Frau Alexandra Pénat, Vorsitzende, wie vorbenannt
- Herr Michael Dittrich, Schatzmeister und erster Stellvertreter, wie vorbenannt
- Herr Dr. Harald Beschorner, Sekretär und zweiter Stellvertreter, wie vorbenannt

IV. Schlussbestimmungen

§ 7. Rechnungsprüfungen.

7.1 Der Rechnungsprüfer wird von der Mitgliederversammlung gewählt.

7.2 Der Rechnungsprüfer prüft die satzungsgemäße Verwendung der Mittel des Vereins.

7.3 Der Rechnungsprüfer hat die Jahresrechnung und den Finanzbericht von einem Wirtschaftsprüfer (expert comptable oder réviseur d'entreprise) auf Ordnungsmäßigkeit und Übereinstimmung mit Gesetz und Satzung prüfen zu lassen, wenn dies vom Gesetz vorgesehen ist, von den Aufsichtsbehörden verlangt wird und/oder von dem Rechnungsprüfer als opportun und notwendig angesehen wird.

§ 8. Satzungsänderung.

8.1 Eine Satzungsänderung kann nur dann erfolgen wenn der Vorschlag detailliert in der Tagesordnung angegeben wird. Bei Satzungsänderungen müssen zwei Drittel der Mitglieder anwesend sein und die Änderungsvorschläge müssen mit einer zwei Drittel Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder gestimmt werden.

8.2 Sollte dieses Quorum für die Satzungsänderung nicht erreicht werden, kann eine zweite Versammlung der Mitglieder einberufen werden, die dann beschlussfähig ist, auch wenn nicht zwei Drittel der Mitglieder anwesend sind, dies jedoch mit der Bedingung dass die Entscheidungen zur Homologation dem Zivilgericht unterbreitet werden.

8.3 Falls die Satzungsänderung den Zweck des Vereins betrifft, muss auch in der zweiten Versammlung die Hälfte der Mitglieder anwesend oder vertreten sein und die Änderung kann nur mit einer drei Viertel Mehrheit angenommen werden. Falls in der zweiten Versammlung nicht mindestens zwei Drittel der Mitglieder anwesend oder vertreten sind, muss die Entscheidung zur Homologation dem Zivilgericht unterbreitet werden.

§ 9. Mitteilungen an die zuständigen Aufsichtsbehörden. Den zuständigen Aufsichtsbehörden sind folgende Beschlüsse unverzüglich mitzuteilen:

9.1 Beschlüsse, durch die eine für etwaige steuerliche Vergünstigung wesentliche Satzungsbestimmung nachträglich geändert, ergänzt, in die Satzung eingeführt oder aus ihr gestrichen wird.

9.2 Beschlüsse, welche die Statuten ändern oder durch die der Verein aufgelöst, in eine andere Körperschaft eingegliedert oder sein Vermögen als Ganzes übertragen wird.

§ 10. Auflösung des Vereins.

10.1 Die Auflösung des Vereins kann nur auf einer eigens dazu einberufenen Mitgliederversammlung beschlossen werden. Die Versammlung ist beschlussfähig, wenn mindestens zwei Drittel aller Mitglieder des Vereins anwesend oder vertreten sind. Bei Beschlussunfähigkeit ist erneut eine Mitgliederversammlung auf einen frühestens vier Wochen nach der beschlussunfähig gebliebenen Mitgliederversammlung liegenden Termin einzuberufen. Diese ist auf jeden Fall beschlussfähig.

10.2 Der Auflösungsbeschluss bedarf der Zweidrittelmehrheit der anwesenden oder vertretenen Mitglieder. Ein Auflösungsbeschluss der die Zweidrittelmehrheit nicht erreicht hat, muss zur Homologation dem Zivilgericht unterbreitet werden.

10.3 Im Falle der Auflösung ist der Vorsitzende des Vorstandes Liquidator des Vereins. Diese Aufgaben kann vom Vorstand auch einem Dritten, vorzugsweise einem Steuerberater oder Wirtschaftsprüfer übertragen werden.

10.4 Bei Auflösung des Vereins fällt das Vermögen der Gesellschaft an das BildungsCentrum der Wirtschaft gemeinnützige Gesellschaft mbH mit Sitz in Essen zur Förderung der Erziehung, Volks- und Berufsbildung einschließlich der Studentenhilfe.

10.5 Sollte die BildungsCentrum der Wirtschaft gemeinnützige Gesellschaft mbH nicht mehr bestehen oder nicht mehr gemeinnützig sein, fällt das Vermögen an eine andere Einrichtung, die mit Zustimmung des Finanzamtes eine den Berufsförderungszwecken entsprechende Verwendung gewährleistet und ausschließlich gemeinnützigen Zwecken dient.

§ 11. Salvatorische Klausel.

11.1 Sollte eine oder mehrere Bestimmungen dieser Satzung ganz oder teilweise rechtsunwirksam sein, so wird dadurch die Gültigkeit der übrigen Bestimmungen nicht berührt. Das Gesetz vom 21. April 1928 ist anwendbar für alle Fälle und Situation die hier nicht geregelt wurden.

V Gründungsvorstand:

Die Gründungsmitglieder wählen für die erste Amtszeit von fünf Jahren zum Gründungsvorstand folgende Personen:

- Frau Alexandra Pénat, Vorsitzende, wie vorbenannt
- Herr Michael Dittrich, Schatzmeister und erster Stellvertreter, wie vorbenannt
- Herr Dr. Harald Beschorner, Sekretär und zweiter Stellvertreter, wie vorbenannt

Signatures.

Référence de publication: 2012101290/256.

(120138421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2012.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Suite à une lettre signée par Monsieur Justin Chuter, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 6 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 2 août 2012.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2012101544/14.

(120139080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Eliane-Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101513/9.

(120139327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

EuroInformation International, Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 162.712.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101516/9.

(120138828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

V&O International S.A., Société Anonyme,

(anc. Equal Invest S.A.).

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 120.533.

L'an deux mille douze.

Le vingt-six juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EQUAL INVEST S.A., avec siège social à L-4210 Esch/Alzette, 4, rue du Fossé,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 12 0.533,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2244 du 30 novembre 2006,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1844 du 26 juillet 2008.

La séance est ouverte à 11 heures sous la présidence de Monsieur Julien HUSSON, directeur d'université, demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Montplaisir.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Bouanem AOUN, commercial, demeurant à F-57130 Guénange, 12, rue de la Clochette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Modification de la dénomination en V&O INTERNATIONAL S.A..

Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Ajout des paragraphes suivants à l'article quatre des statuts relatif à l'objet social.

La société a encore pour objet le conseil, l'accompagnement, la formation, la formation en gestion et la stratégie de développement public et privé, ainsi que l'ingénierie d'affaires.

La société a en plus pour objet l'import-export.

3) Révocation du mandat de Monsieur Mohamed EL KHOMCI, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué

4) Révocation du mandat de Madame Ouardia AOUN, en tant qu'administrateur.

5) Renouvellement du mandat de Monsieur Bouanem AOUN, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

6) Nomination de Monsieur Julien HUSSON et de Monsieur Christophe SCHMITT, en tant qu'administrateurs.

7) Nomination de Monsieur Julien HUSSON et de Monsieur Christophe SCHMITT, en tant qu'administrateurs-délégués.

8) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en V&O INTERNATIONAL S.A..

Suite à cette décision l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de V&O INTERNATIONAL S.A..

Deuxième résolution

L'assemblée décide de rajouter les paragraphes suivants à l'article quatre des statuts relatif à l'objet social comme suit:

La société a encore pour objet le conseil, l'accompagnement, la formation, la formation en gestion et la stratégie de développement public et privé, ainsi que l'ingénierie d'affaires.

La société a en plus pour objet l'import-export.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Mohamed EL KHOMCI, de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.

Décharge pleine et entière leur est accordée pour l'exercice de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer Madame Ouardia AOUN, de son mandat d'administrateur.

Décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

Le mandat de Monsieur Bouanem AOUN, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué étant venu à échéance, il est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

- Monsieur Julien HUSSON, directeur d'université, né à Metz (France), le 09 juin 1977, demeurant à F-57000 Metz, 6, rue Montplaisir;

- Monsieur Christophe SCHMITT, directeur d'université, né à Metz (France), le 17 juillet 1971, demeurant à F-54000 Nancy, 101, rue Saint-Dizier.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Julien HUSSON, prénommé, ici présent, Monsieur Christophe SCHMITT, prénommé, ici représenté par Monsieur Julien HUSSON, prénommé, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, annexée au présent acte et Monsieur Bouanem AOUN, né le 21 janvier 1970, à Algrange (France), demeurant à F-57130 Guénange, 12, rue de la Clochette, ici présent, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

- Monsieur Julien HUSSON, Monsieur Christophe SCHMITT, prénommés sont nommés administrateurs-délégués.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

- Le mandat de Monsieur Bouanem AOUN, en tant qu'administrateur-délégué étant venu à échéance, il est renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Husson, Conde, Aoun, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2012. Relation: EAC/2012/10507. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012101524/90.

(120139043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Ecole Grolet s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 154.597.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101518/10.

(120138857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

Le Bilan Consolidé de EFG International au 31 décembre 2011 en application de l'article 314 de la Loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101521/10.

(120138851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

EG Energy, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8323 Beckerich, 13, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 161.218.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012101522/10.

(120138901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Encana Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 101.000.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.510.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July;

Before Us, M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

ENCANA CORPORATION, a corporation duly incorporated and existing under the Canada Business Corporation Act registered under Corporation number 434044-2 and having its registered office at 1800, 855-2nd Street SW, P.O. Box 2850, Calgary, (Alberta) T2P 2S5, Canada (the "Sole Shareholder"),

duly represented by M^e Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, residing at L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a power of attorney and proxy given under private seal in Calgary on July 12, 2012, which will, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary public, remain attached to the present deed for registration purposes.

The appearing party, represented as said before, declared and requested the notary to state the following:

The appearing party is the sole shareholder of Encana Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.510 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER,

notary residing in Luxembourg, on September, 10, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2305 dated October 27, 2010, p. 110616 which articles of association have been lastly amended by virtue of a deed received by the undersigned notary, on November 18, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 28 of January 6, 2011 p. 1328.

The Sole Shareholder, represented as here above stated, in its capacity as sole shareholder of the Company asked the notary to state its resolutions as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three billion four hundred thirty-five million United States Dollars (USD 3,435,000,000.-), without issue of any new shares, by means of an increase of the nominal value of the existing one hundred and one thousand (101,000) shares, so as to bring them from their present amount of one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) per share to thirty-five thousand nine US-Dollars and ninety Cents (USD 35,009.90) per share.

Payment

Thereupon, ENCANA CORPORATION, prenamed and represented as here above stated, declares to fully pay in the said capital increase by debiting the Company's share premium account currently set at USD 8,894,403,313,00 in an amount of three billion four hundred thirty-five million United States Dollars (USD 3,435,000,000.-).

Thereupon, the Sole Shareholder resolved accepting the said payment.

Evidence that the amount of three billion four hundred thirty-five million United States Dollars (USD 3,435,000,000) has been booked as of December 31, 2011 as share premium in the accounts of the Company and is therefore existing in the Company's share premium account, was produced to the notary by the presentation of the Company's annual accounts for the financial year ended December 31, 2011 (the "Annual Accounts").

The Sole Shareholder declares that no change was brought to the amount of the share premium account of the Company as evidenced by the Annual Accounts since December 31, 2011.

The Annual Accounts, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to decrease the share capital of the Company by an amount of three billion four hundred thirty-five million United States Dollars (USD 3,435,000,000.-), by means of a decrease of the nominal value of the existing one hundred and one thousand (101,000) shares, so as to bring them from their present amount of thirty-five thousand nine US-Dollars and ninety Cents (USD 35,009.90) per share to one thousand United States Dollars (USD 1,000.-) per share, and to reimburse the Sole Shareholder in the corresponding amount.

Mandate is given to the board of managers of the Company to insert the resolution in the books of Company and to materially organize the reimbursement to the Sole Shareholder.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand eight hundred Euros (EUR 7,800.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le treizième jour de juillet;

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

ENCANA CORPORATION, une société constituée et existant selon la loi canadienne «Canada Business Corporation Act», immatriculée sous le numéro 4340442 et ayant son siège social au 1800, 855-2nd Street SW, P.O. Box 2850, Calgary, (Alberta) T2P 2S5, Canada, (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat, résidant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Calgary le 12 juillet 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique d'Encana Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.510 (la «Société»), constituée par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2305, page 110616, daté du 27 octobre 2010, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant, en date du 18 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 28, page 1328, daté du 6 janvier 2011.

L'Associé Unique, représenté de la manière décrite ci-dessus et dans sa capacité d'associé unique demande au notaire d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois milliards quatre cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 3.435.000.000,-), sans émission d'actions nouvelles, par le biais d'une augmentation de la valeur nominale des cent et un mille (101.000) actions existantes, de manière à les amener de leur montant actuel de mille dollars américains (USD 1.000,-) par action à une valeur de trente-cinq mille et neuf dollars américains et quatre-vingt dix cents (USD 35.009,90) par action.

Paiement

Sur ce, ENCANA CORPORATION, représenté comme indiqué précédemment, déclare de payer intégralement ladite augmentation de capital par débit du compte de la prime d'émission s'élevant actuellement à USD 8.894.403.313,- d'un montant de trois milliards quatre cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 3.435.000.000,-).

Sur quoi l'Associé Unique décide d'accepter ledit paiement. Il a été justifié au notaire par biais des comptes annuels de la Société pour l'exercice clos au 31 décembre 2011, que le montant de trois milliards quatre cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 3.435.000.000) a été inscrit le 31 décembre 2011 comme prime d'émission dans les comptes de la Société et donc existe sur le compte de prime d'émission de la Société (les «Comptes Annuels»).

L'Associé Unique déclare qu'aucun changement n'a été apporté au montant du compte de la prime d'émission depuis le 31 décembre 2011, comme illustré par les Comptes Annuels.

Les Comptes Annuels, après avoir été signés «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec le présent document à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de diminuer le capital social de la Société d'un montant de trois milliards quatre cent trente-cinq millions de dollars américains (USD 3.435.000.000,-), par le biais d'une réduction de la valeur nominale des cent et un mille (101.000) actions existantes, afin de les porter de leur montant actuel de trente-cinq mille et neuf dollars américains et quatre-vingt dix cents (USD 35.009,90) chacune, à mille dollars américains (USD 1.000,-) de dollars américains par action en vue de rembourser l'Associé Unique du montant correspondant.

Pouvoir est donné au conseil de gérance de la Société d'intégrer cette résolution dans les livres comptables de la Société et d'organiser matériellement le remboursement à l'Associé Unique.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de sept mille huit cents euros (EUR 7.800,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L-A. TAKERKART-WOLF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. LAC/2012/33729. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 août 2012.

Référence de publication: 2012101514/132.

(120138892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

ESO Luxco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESO LUXCO I S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2012101525/11.

(120139187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

ETMF II Radio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 71.284.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETMF II Radio S.à r.l.

Référence de publication: 2012101526/10.

(120139073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

ETMF II B S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 74.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETMF IIB S.A.

Référence de publication: 2012101527/10.

(120139072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.

Eural S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 13.988.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 faisant l'objet du rectificatif ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés le 4 janvier 2012 sous la référence 120001673.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012101529/12.

(120139576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2012.
